

Orientation 5

Mobiliser les ressources mutualistes pour un engagement social durable.

Dans le contexte de révolution technologique portée par l'intelligence artificielle, la MSA entend acquérir et mobiliser ses savoir-faire au service de la modernisation et l'efficacité de ses processus, tant en qualité d'opérateur de protection sociale qu'en qualité d'organisation professionnelle agricole.

Pour autant, elle reste résolument attachée à la dimension humaine d'un certain nombre de ses interventions, compte tenu du caractère souvent pluriel des besoins de ses adhérents, de l'importance de prendre en compte la dimension émotionnelle et de réassurance qui les concerne, et de l'impératif de repérage et de gestion des situations complexes.

Dans ce contexte, dans le même temps qu'elle poursuivra ses efforts pour **gagner en performance** à l'aide des différents outils, la MSA considère la mobilisation des compétences humaines de ses élus et de ses salariés comme un investissement social et non pas comme un simple coût économique.

La MSA entend ainsi dynamiser ses forces, délégués élus et salariés, au profit de son action mutualiste concrétisée par la **main tendue aux jeunes générations** dans une visée de renouvellement, les démarches « aller vers » les populations rurales, les actions d'éducation et de promotion des bonnes pratiques dans les mêmes domaines-clés de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, de l'emploi...

Dans le contexte des transformations du travail sous l'effet de la digitalisation et des diverses réformes, la MSA accompagnera les **démarches « d'aller vers »** et le développement de pratiques professionnelles des salariés en mobilisant les différents leviers (formation, parcours professionnels, nouvelle classification des métiers, organisations apprenantes). Elle s'attachera également à répondre aux aspirations des salariés, notamment pour concilier vie professionnelle et vie personnelle, et développer des activités citoyennes.

Sur le plan de sa responsabilité sociale et environnementale, la MSA sera au rendez-vous de la **sobriété énergétique** tracée pour les activités de Sécurité sociale.

MSA 2030 : construire les solidarités de demain

De la Sécurité sociale de base aux actions de cohésion des territoires, les cinq orientations du Plan stratégique de la MSA couvrent l'ensemble des domaines d'intervention pour renforcer les solidarités au sein du monde agricole. En coopération avec les Pouvoirs publics, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du monde agricole, de la santé, de la vie économique, ainsi que le secteur associatif, la MSA renouvelle son pacte mutualiste au bénéfice des populations rurales. Elle a toutefois besoin de disposer des conditions essentielles de réussite de son action, en termes de moyens financiers, humains et techniques, pour garantir la continuité du service public de la protection sociale dans les territoires ruraux et/ou fragiles et soutenir le projet agricole français.

Imaginer. S'engager. Agir.

Plan stratégique msa 2030

Réinventer nos solidarités

Dans un contexte économique et international incertain, face aux crises sectorielles répétées, aux transformations profondes du monde agricole, à l'isolement de nombreux territoires ruraux, la MSA réaffirme son ambition de promouvoir et de faire évoluer la protection sociale agricole : à la fois organisme professionnel agricole et organisme de protection sociale, elle se dote d'une feuille de route issue d'une réflexion commune à l'ensemble de ses

délégués élus, de ses salariés, de ses adhérents et partenaires. L'engagement mutualiste, enraciné dans les trois valeurs fondamentales de solidarité, de responsabilité et démocratique, se voit ainsi renforcé en réponse au défi d'accompagner les transitions agricoles.

Forte de sa spécificité dans le paysage de la sécurité sociale française en offrant aux adhérents et aux entreprises un point d'accès unique aux services pour l'ensemble des branches

de la protection sociale, attentive à la meilleure qualité de gestion, accélératrice des solidarités en milieu rural, la MSA propose de contribuer au bien-être des populations rurales, en partenariat avec les Pouvoirs publics et l'interrégime. L'engagement renouvelé de la Nation à l'égard de ses agricultures suppose aujourd'hui un soutien également prononcé en vue d'une protection sociale agricole à la hauteur des enjeux.



Jean-François Fruttero,
président
de la CCMSA



Thierry Manten,
premier
vice-président
de la CCMSA



Anne-Laure Torrèsin,
directrice générale
de la CCMSA.



MSA 2030 : 5 orientations pour apporter aux populations agricoles et rurales la protection sociale de demain

Orientation n°1

Soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail.

Le secteur agricole traverse de profondes transformations : dégradation de certains revenus ; manque d'attractivité des emplois agricoles ; incertitudes dans le renouvellement des générations ; conséquences du dérèglement climatique ; crises récurrentes désormais structurelles... Dans ce contexte, **la MSA entend prendre toute sa part dans la consolidation de la souveraineté alimentaire et l'excellence des productions nationales.**

Son investissement auprès des professionnels de l'agriculture est guidé par la finalité du « **bien-être au travail** ». Ce credo se traduira par un accompagnement des agricultures dans leur diversité et leurs évolutions, notamment aux étapes-clés des parcours des non-salariés (installation, transmission, cessation d'activité) et des salariés (embauche,

mobilités saisonnières, reconversion...), en partenariat avec les organisations professionnelles.

Face aux risques et situations de mal-être que les transitions et les crises agricoles peuvent également générer, la MSA développera ses dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soutien (réseau Sentinelles, Agri'écoute, etc.).

De la formation à la santé sécurité au travail, du recrutement à la lutte contre la fraude et le travail illégal, **soutenir l'emploi agricole constituera une priorité.** Alors que toutes les entreprises exerçant une activité agricole ne lui sont pas toujours rattachées, la MSA portera une vigilance particulière à sa politique d'affiliation et à son élargissement aux nouvelles formes d'agriculture (production photovoltaïque, méthanisation, etc.).

Orientation 2

Simplifier et adapter l'offre de protection sociale aux besoins des adhérents et des entreprises.

Afin de proposer un service performant en luttant contre les risques de non-recours, la MSA entend adapter, rendre plus accessible et pro-active son offre, en prévoyant toujours **un accompagnement humain** lorsque les solutions digitales ne sont pas appropriées aux personnes ou à leur situation.

À l'appui d'une politique « d'aller vers » renforcée, la MSA revisitera notamment les parcours et grandes étapes de la vie de ses adhérents pour mieux prendre en compte leurs besoins, en particulier les impacts des événements de leur vie professionnelle et de leur vie privée.

Face à la complexité administrative, **la MSA mènera une démarche volontariste de simplification**, en priorisant cet objectif dans sa propre gestion, à l'appui de son Guichet unique, et en continuant à proposer aux Pouvoirs publics des mesures de simplification de la réglementation.

Enfin, la MSA contribuera aux différentes dimensions de la transformation du système de sécurité sociale (métiers, informatiques, maîtrise des risques) dans la collaboration interrégimes, et en continuant à être **un partenaire fiable** de l'État pour la mise en place de réformes.

Orientation 3

Accompagner les territoires ruraux et/ou fragiles et accroître leur attractivité.

Pourvoir les emplois en agriculture et contribuer ainsi à la souveraineté alimentaire nécessite de **proposer des conditions de vie et d'emploi essentielles sur les territoires** à proximité des lieux de production : logement, services publics, services aux personnes... À défaut, un sentiment d'isolement, voire de relégation, s'exprime sous différentes formes, avec un impact fort sur la cohésion sociale et des coûts sociaux subis. C'est également un enjeu d'agir sur les déterminants sociaux et de santé des populations rurales.

La MSA veillera donc à **maintenir sa présence locale**, à l'appui de l'action de ses 13 700 délégués élus, et son accessibilité par son réseau d'agences/points d'accueil et son implication renforcée dans les France Services.

Orientation 4

Développer des innovations sociales et préparer la protection sociale agricole de demain.

La MSA contribue de longue date aux politiques publiques de manière innovante, en expérimentant des solutions pour ses populations⁽¹⁾ qui, une fois généralisées par décision des Pouvoirs publics ou de l'interrégime, bénéficient à l'ensemble de la population française.

Aujourd'hui, la MSA considère l'enjeu de **faire évoluer la protection sociale**, face à des besoins non suffisamment solvabilisés et émergents. Elle mesure les limites de l'existant pour répondre aux besoins fondamentaux des populations rurales (accès à la santé, services aux familles, etc.). Elle souhaite investir pour lever certains freins aux projets territoriaux.

La MSA contribuera à fournir des services aux populations agricoles et rurales, en complémentarité de l'interrégime, aux côtés des acteurs des territoires, et à l'appui de son offre de services d'Économie sociale et solidaire. Sont fléchés des programmes dans les domaines de la prévention santé et l'accès aux soins, l'emploi et le logement, en direction des familles, des jeunes, des personnes âgées ou des publics en insertion. La MSA déploiera également des actions dans une **approche systémique innovante « une seule santé »**.

Enfin, pour répondre aux besoins des acteurs des territoires notamment en ingénierie, la MSA propose de **développer des projets territoriaux**, dans le cadre de nouveaux accords avec les Pouvoirs publics, l'interrégime et l'ensemble des parties prenantes.

Dotée d'un projet scientifique institutionnel, grâce à sa capacité d'innovation et son agilité, la MSA sera force de proposition auprès des pouvoirs publics et l'interrégime pour **porter des expérimentations** dans les domaines suivants : aide au répit pour les actifs, soutien aux aidants actifs, exercice de la médecine en milieu rural, sécurité sociale alimentaire, sécurité sociale et environnementale... À terme, une fois évalués, ces essais pourront être transformés en **création de nouveaux droits**, nouveaux dispositifs, généralisation de labels, etc.

(1) En prévention : les Instants santé sont devenus les RDV prévention à tous les âges de la vie ; pour l'accès à l'offre de soins : les Maisons de santé rurales sont devenues les MSP, pour la préservation de l'autonomie : le Bien-vieilli créé par la MSA est devenu interrégime...

S'investir pour les populations agricoles ultramarines

La MSA renforcera sa dynamique de collaboration avec les Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les Départements et régions d'outre-mer (Drom) afin de faire évoluer la représentation des exploitants agricoles et de décliner les orientations stratégiques

en fonction des spécificités identifiées (transformations et emploi agricoles, prévention et l'accompagnement du « mal-être », lutte contre le non-recours aux droits et à la prévention santé, aux innovations sociales...)